



MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 AVRIL 2011

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Étaient présents : RAFFIN J.Claude - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - SIMON Christian - COSTA Françoise - MASOCH Gérard - RATEL Chantal - GRAVIER François - FACON Christian - PIEPER Anne - LETT Xavier - FRIQUET Claude - DA LAMA Marie - LAGLERA Dora – RITTAUD Nathalie - BOTTE Géraldine - BILLOIR Julien - BENI Elodie - CANTEL Sébastien - DEBERNARDI Bernard - BREIT Magali.

Procurations : SELTZER Nicole à RAFFIN J.Claude - THOMAS Louis à MASOCH Gérard - PERRI René à LETT Xavier - GROS Isabelle à LAGLERA Dora - LANFREY Claudine à DEBERNARDI Bernard - CHIAPUSSO Aline à FACON Christian.

Monsieur Julien BILLOIR a été élu secrétaire.

=====

1. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 23 FEVRIER ET 30 MARS 2011

A l'unanimité, les comptes-rendus des séances des 23 février et 30 mars 2011 sont approuvés.

2. BUDGET PRINCIPAL :

COMPTE DE GESTION

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget principal.

COMPTE ADMINISTRATIF

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget principal dont les résultats d'exécution se présentent ainsi qu'il suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
BUDGET PRINCIPAL				
Investissement	-584 479,28	0	-358 693,92	-943 173,20
Fonctionnement	3 840 739,01	1 873 102,28	2 056 864,22	4 024 500,95
TOTAL	3 256 259,73	1 873 102,28	1 698 170,30	3 081 327,15

AFFECTATION DU RESULTAT

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget principal ainsi qu'il suit :

- résultat de fonctionnement.....	4 024 500,95 €
- résultat d'investissement	-943 173,20 €
- solde restes à réaliser.	-480 332,00 €
- couverture du besoin de financement dégagée par la section d'investissement....	-1 423 505,20 €
- report à nouveau créditeur (excédent de fonctionnement reporté).....	2 600 995,75 €

3. FISCALITE DIRECTE LOCALE : TAUX D'IMPOSITION 2011

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation.....	17,43%
- Taxe foncière (bâti).....	21,73%
- Taxe foncière (non bâti).....	70,82%
- Cotisation foncière des entreprises.....	25,37%

4. BUDGET PRINCIPAL : ADMISSION EN NON VALEUR

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur, compte tenu des poursuites infructueuses diligentées par le comptable public, les créances irrécouvrables suivantes :

ANNEE	TITRE	NOM DU DEBITEUR	MONTANT TOTAL RAR	MOTIF DE NON RECOUVREMENT
2007	T911	TRANSMONTAGNE RESIDENCES	63 612,72	Clôture insuffisance actif Redressement judiciaire – liquidation judiciaire
2007	T318021932	SA VALFREJUS DEVELOPPEMENT	3 006,36	
2007	T835	SA VALFREJUS DEVELOPPEMENT	11 500,00	
2007	T1215	SA VALFREJUS DEVELOPPEMENT	3 163,35	
2007	T863	SA VALFREJUS DEVELOPPEMENT	51 863,15	
2007	T864	SA VALFREJUS DEVELOPPEMENT	6 511,44	
2007	T108	LE GRAND VALLON	3 469,68	
2006	T973	LE GRAND VALLON	3 469,68	
2007	T118	TRANSMONTAGNE RESIDENCES	60 557,28	
2006	T965	TRANSMONTAGNE RESIDENCES	63 275,69	
2006	T88	LE GRAND VALLON	3 469,68	
2004	T931	LE GRAND VALLON	3 128,40	
2005	T923	LE GRAND VALLON	3 469,68	
TOTAL			280 497,11	

5. BUDGET ANNEXE REGIE MUNICIPALE DE VALFREJUS : ADMISSION EN NON VALEUR

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur, compte tenu des poursuites infructueuses diligentées par la comptable public, la créance irrécouvrable suivante :

ANNEE	TITRE	NOM DU DEBITEUR	MONTANT TOTAL RAR	MOTIF DE NON RECOUVREMENT
2007	T3	VALFREJUS DEVELOPPEMENT SA	84 322,30	Poursuites sans effet - liquidation judiciaire

6. CREATION DE PARCOURS AERIENS ET D'ACTIVITES LUDO-SPORTIVES A VALFREJUS : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de la diversification de l'offre touristique de Valfréjus, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement prévisionnel relatif à la réalisation d'une via ferrata, d'un parcours acrobatique en hauteur, d'aménagements grand public, de tyroliennes géantes mais également, d'aménagements au centre de la station dont le coût d'objectif s'élève à trois cent soixante dix mille euros hors taxes (370 000 € HT).

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter les concours financiers de l'Europe, de la Région Rhône Alpes et du Département de la Savoie dans le cadre de ce dossier.

7. POLITIQUE PARTENARIALE COMMUNE DE MODANE / PARC NATIONAL DE LA VANOISE EN MATIERE D'AIDES A LA RESTAURATION DES TOITURES TRADITIONNELLES : AVENANT N°2 A LA CONVENTION INITIALE

La convention actée avec le Parc National de la Vanoise en matière d'aides à la restauration des toitures traditionnelles arrive à échéance fin avril 2011. Afin de permettre le traitement des nouveaux dossiers de demande de subvention, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°2 à la convention initiale portant prorogation du dispositif d'aides à la restauration des toitures traditionnelles jusqu'à la mise en œuvre de la charte du Parc National de la Vanoise.

8. CHANTIER DE LA GALERIE DE SECURITE DU TUNNEL DU FREJUS : DEMANDES DE DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical formulée par les entreprises HERRENKNECHT, MAMMOET et MSG KRANDIENST GMBH dans le cadre des travaux de creusement de la galerie de sécurité du tunnel du Fréjus.

9. ORGANISATION DE LA CONSULTANCE ARCHITECTURALE : CONVENTION AFFERENTE

Afin notamment d'abonder à un niveau financier plus élevé les missions de consultance architecturale accomplies jusqu'à présent au plan communal, le département de la Savoie souhaite que cette compétence juridique soit désormais exercée à l'échelon intercommunal par le Syndicat Intercommunal du Canton de Modane (SICM).

Dans ce cadre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention relative à l'organisation de la consultance architecturale à intervenir avec le SICM et autorise Monsieur le Maire à la signer.

10. CONTRAT STATIONS DURABLES DE MOYENNE MONTAGNE : CONVENTION AFFERENTE – REPRESENTANTS COMMUNAUX AU COMITE DE PILOTAGE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON DE MODANE

Le dispositif conventionnel stations durables de moyenne montagne dans lequel interviennent en qualité de partenaire financier l'Etat, l'Europe, la Région et le Département doit être porté au plan local par une structure intercommunale.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention à intervenir avec le Syndicat Intercommunal de Canton de Modane (SICM) par laquelle la commune de Modane et ledit syndicat conviennent de procéder à la réalisation d'un programme d'actions en matière d'ingénierie, de fonctionnement et/ou d'investissement et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Madame COSTA et Monsieur CHABOISSIER sont désignés pour siéger au comité de pilotage en charge du suivi et de l'évaluation du contrat stations durables de moyenne montagne au sein du SICM.

11. CESSION FONCIERE COMMUNE DE MODANE / MADAME FAVRE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de céder à Madame FAVRE deux anciennes bâtisses situées rue du Fréjus, cadastrées section C n°2875 (contenance de 33m²) et 2876 (contenance de 160m²), mitoyennes à sa propriété bâtie, moyennant le prix global et forfaitaire de trente cinq mille euros (35 000 €).

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié à intervenir dont les frais d'établissement sont à la charge de l'acquéreur.

12. PARC D'ACTIVITES DES TERRES BLANCHES : CESSION DU LOT N°5 A LA SCI LA PEFA

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la cession du lot n°5 cadastré section B n°1144 d'une contenance de 1252m² du parc d'activités des Terres Blanches à la SCI La Pefa moyennant un montant toutes taxes comprises de vingt cinq mille euros et quarante centimes (25 040 € TTC).

13. DOMAINE PRIVE COMMUNAL : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE COMMUNE DE MODANE / SCI VALERIANE

Afin de permettre à la SCI Valériane de stocker des matériaux non polluants sur un terrain communal situé au lieudit «l'île» à proximité de l'ancienne décharge communale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'occupation temporaire, opposable du 1^{er} mai 2011 jusqu'au 30 avril 2012, à intervenir avec ladite SCI.

La mise à disposition de cette parcelle communale est consentie moyennant un loyer de cinq cent soixante dix euros (570 €) par an révisable.

14. PUNTA BAGNA BIKE 2011 : CONVENTION DE PARTENARIAT AFFERENTE

Dans le cadre de l'organisation de la seconde édition du Punta Bagna Bike programmée les 16 et 17 juillet 2011 à Valfréjus, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat à intervenir avec l'Office de Tourisme Modane-Valfréjus et l'association A.T.M.

15. DESSERTE DU TOUR DE FRANCE 2011 EN RADIOTELEPHONIE PAR LA SOCIETE FRANÇAISE DE RADIOTELEPHONE (SFR) : CONVENTION COMMUNE DE MODANE / SOCIETE SANTERNE CENTRE EST TELECOMMUNICATION

Afin de permettre la couverture en radiotéléphonie du Tour de France à l'arrivée de l'étape n°18 «Galibier/Serre-Chevalier» et lors de l'étape n°19 «Modane-Valfréjus/L'Alpe d'Huez» le jeudi 21 et

le vendredi 22 juillet 2011, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention relative à l'installation temporaire d'un site radioélectrique pour le compte de la Société Française du Radiotéléphone (SFR) sur la parcelle communale cadastrée section A n°3771 moyennant un loyer hors taxes de mille euros (1 000 € HT).

16. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rend compte des délégations qui lui ont été consenties :

- Avenant n°1 à la convention de location du 21 juillet 2009 actée avec la Parc National de la Vanoise relatif au mode de paiement du loyer afférent.
- Avenant n°1 négatif avec l'entreprise CASARIN et Fils relatif à l'aménagement du parc d'activités «Les Terres Blanches» qui porte le montant initial du marché de 81 030 € HT à 77 729,91 € HT.

Il précise que le marché public de travaux pour la viabilisation du lotissement «Les Hauts de Loutraz» a été attribué à l'entreprise CASARIN et Fils pour un montant hors taxes de 108 840,50 € HT.

Enfin, Monsieur le Maire communique deux dates à coucher sur les agendas :

- 2 mai 18h30 à la salle des fêtes, réunion relative à la concertation organisée dans le cadre de la seconde tranche de travaux de la traverse de Modane.
- 8 mai : commémoration de l'armistice 8 mai 1945

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 21h35.

Le Maire,

J.Claude RAFFIN

(Compte-rendu affiché du 5 mai 2011 au 5 août 2011)